



LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

La DTA de l'estuaire de La Loire en vigueur depuis 2006 est devenue caduque après l'abandon de plusieurs de ses projets structurants, notamment les projets d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, celui d'extension du grand port maritime (GPM NSN) sur le site de Donges-Est et l'arrêt programmé de la centrale thermique de Cordemais.

Mis en ligne le 17 février 2021

L'Etat a annoncé le lancement de la concertation environnementale préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire jusqu'au 31 mars 2021. Chacun est invité à participer à cette concertation qui se déroulera sous forme dématérialisée en raison de la crise sanitaire.

Plus d'infos sur www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dta-concertation-environnementale-prealable-a5550.html ➔

Crédit photo : pixabay



≡ RETOUR À LA LISTE





La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 40 77 13 26

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)

